

Un conseil de la faune, dont les membres sont choisis parmi des gens représentatifs du milieu, soumet au gouvernement des recommandations au sujet des mesures législatives nécessaires au maintien de la pêche dans des conditions satisfaisantes, ou concernant d'autres problèmes créés par l'évolution constante de la vie moderne et ses conséquences pour la faune.

Ontario. Les ressources halieutiques de l'Ontario sont administrées par la Direction des pêches du ministère des Ressources naturelles sous le régime de la Loi fédérale sur les pêcheries, du Règlement de pêche de l'Ontario, et de la Loi de l'Ontario sur le gibier et le poisson.

L'industrie ontarienne de la pêche commerciale en eau douce a une valeur en capital de plus de \$18 millions, et en 1976 elle a produit 19 millions de kg de poisson, dont la vente a rapporté aux pêcheurs \$13 millions. On a pris en outre près de 4.5 millions de kg de poisson-appât. La manutention et le conditionnement ultérieurs du poisson représentent une contribution à l'économie de la province d'environ \$25 millions. Bien que très dispersée, l'industrie se concentre surtout dans la région des Grands Lacs et fournit directement de l'emploi à environ 2,200 pêcheurs commerciaux de poisson comestible et à 2,500 pêcheurs de poisson-appât et, indirectement, à beaucoup d'autres personnes. De plus, quelque 900 travailleurs sont employés dans la manutention et le conditionnement du poisson. Les espèces commerciales comprennent la perchaude, l'éperlan, le corégone, le doré, le brochet, la truite grise, le hareng, le sucet, la carpe, la perche blanche, l'esturgeon, le bar blanc, la barbotte, le poisson-chat, l'anguille, la laquache aux yeux d'or, le crapet-soleil, la lotte, le malachigan, le crapet de roche, le crapet, le doré noir et les meuniers-catostomes. Tout près de 90% du poisson pêché en Ontario provient des Grands Lacs. On pratique la pêche commerciale dans plus de 350 petits lacs intérieurs, en particulier dans le nord-ouest de la province.

Les méthodes et les instruments de pêche se sont modernisés ces dernières années. Qu'il suffise de mentionner les chalutiers à coque d'acier et à moteur diesel équipés de sondes sonores, de radar, d'appareils de communications entre navires et entre les navires et la terre ferme. On utilise également des méthodes modernes de réfrigération et de transport, ainsi que de nouveaux engins de pêche. Des programmes destinés à la mise au point de techniques de pêche et de conditionnement du poisson plus efficaces et plus rentables ont permis d'améliorer la manutention en vrac de l'éperlan et de faire fonctionner une usine de farine de poisson qui fabrique un produit commercial à partir des déchets de poisson et des poissons impropres à l'alimentation. Le chalutage s'est avéré très efficace pour la capture de l'éperlan dans le lac Érié pendant toute l'année. La plupart des pêcheurs de l'Ontario appartiennent à diverses associations locales représentées surtout par le Conseil des pêches commerciales de l'Ontario.

L'Ontario compte approximativement 177 388 kilomètres carrés d'eau douce. La pêche d'espèces aussi recherchées que la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel et la truite grise, le doré jaune, l'achigan à petite et à grande bouche, le grand brochet et le maskinongé y est excellente. De grandes quantités de saumon coho et chinook provenant d'établissements piscicoles sont déversées chaque année dans le bassin ouest du lac Ontario et permettent de bonnes prises à la fin de l'été et à l'automne. De plus, la pêche sportive n'est plus uniquement limitée aux eaux libres de glace: les pêcheurs peuvent se procurer divers engins pour la pêche sous glace et louer des motoneiges; dans bien des régions de la province, la saison de pêche de certaines espèces a même été prolongée.

Les recettes provenant de la vente de permis de pêche sportive étaient de \$5.5 millions en 1976. Le prix et les nombres vendus varient énormément selon le genre de permis. Les résidents canadiens ont acheté 24,909 permis à \$4.00; les non-résidents ont acheté 454,212 permis de saison à \$10.75 et 159,839 à \$6.00. Les dépenses totales en Ontario relativement à la pêche sportive (résidents et non-résidents) se chiffraient à \$400 millions en 1976. L'aménagement de cette ressource est assuré par un personnel d'agents, de biologistes et de techniciens de la conservation.

L'Ontario administre 14 établissements piscicoles et stations d'élevage, principalement pour la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel, la truite grise, la truite moulac, l'achigan à petite et à grande bouche et le maskinongé. Le but fondamental est de